



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 18
Absents : 11

L'An Deux Mille Vingt Trois, le dix-sept mai dans la salle Caravane Monde à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 10 mai 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 27
Abstentions :
Contre : 1

Présents : MM Bayle, Buard, Diatta, Faure-Pinault, Garreaud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo.

Excusés : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Boukal (Pouvoir à Mme Faure-Pinault), M. Chabaud (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), M. Galiana (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin (pouvoir à Mme Segueni), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Gleyze), Mme Valla (pouvoir à M. Michel), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absente : Mme Gaillard.

Secrétaire : Mme Garreaud

Objet : Maîtrise foncière secteur Centre-Ville – Acquisition parcelle BE 319

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le Code civil ;

Considérant que l'immeuble situé 19 Boulevard Jean Jaurès (parcelle BE 319) présente un intérêt stratégique dans le cadre du futur aménagement de la Place Jean Macé, notamment pour permettre de faciliter la circulation par la rue Henri Dunant et aménager le carrefour rue Henri Dunant / Boulevard Jean Jaurès ;

Considérant que le prix d'acquisition convenu avec les propriétaires est de 150 000 €, étant entendu que la commune sera bénéficiaire d'une indemnité d'assurance différée d'un montant de 24 084,23 € ;

Considérant que le montant de la transaction est inférieur au seuil de consultation de 180 000 euros, le service des domaines n'a pas été consulté ;

Le Conseil Municipal,
Après Avoir délibéré,

ACCEPTE d'acquérir la parcelle BE numéro 319, située 19 Boulevard Jean Jaurès à Le Teil, d'une superficie globale de 224 m² ; appartenant aux Consorts SCHNEIDER, au prix de CENT-CINQUANTE-MILLE EUROS (150 000,00 €).

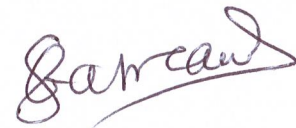
DONNE pouvoir à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, et à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, ou Monsieur Bernard NOËL en sa qualité d'Adjoint à l'Urbanisme, à signer les actes de transfert de propriété correspondant.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Olivier PEVERELLI

Sonia GARREAUD